

L'IFIP propose d'accompagner les promoteurs de modes d'élevage spécifiques visant à produire des viandes différenciées.

Il peut s'agir de démarches individuelles ou collectives, portées par un cahier des charges connu (signe officiel de qualité) ou spécifique (marque ou tout autre label local identifié).

Cette prestation concerne surtout les initiatives modifiant les conditions de production : type d'animal (génétique particulière, race locale,...), mode d'élevage (extensif, semi-extensif, bâtiments particuliers, conditions climatiques, ...), mode d'alimentation (choix de matières premières spécifiques, interdits alimentaires, ...). L'ifip est en mesure d'apporter un appui/conseil à l'analyse des conséquences techniques du cahier des charges ainsi défini pour une optimisation de sa mise en oeuvre.